

# - COMMUNE DE MAZIRAT -



Le bourg de Mazirat par Louis Dumas

## Les Dames de Charly କଳାକାରକଳାକାର

**M**azirat **T**radition **A**nimation et ses membres

Commune de **M**azirat

Communauté de communes du Pays de Marcillat en Cille

Mazirat est situé aux confins du Bourbonnais et de la Marche, dans une contrée boisée où le bocage est encore préservé. Cette commune bénéficie de plateaux favorables à l'agriculture, ses sols sont formés sur des roches anciennes et plus précisément sur granite. Les bords escarpés du Cher attirent pêcheurs et amateurs de ski nautique, de même le barrage de Rochebut, barrage hydro-électrique, édifié de 1906 à 1909, est un lieu privilégié de détente pour les habitants et aussi pour les touristes. Grâce aux chemins de randonnées, les personnes intéressées par l'archéologie et l'histoire peuvent satisfaire leur curiosité en suivant les anciennes voies romaines et plus particulièrement celle reliant Evaux-les-Bains à Nérès-les-Bains appelée « Chamifarra ». Autour de ces voies s'organisent des emplacements historiques comme le Gué de Sellat, la fontaine St-Martin ou bien la Maison des Dames de Charly dont une partie est visible au village de Sellat.

### La commune de Mazirat et ses villages



## LA PAROISSE DE MAZIRAT en pays bourbonnais vers 1600 (1) situation et importance du Seigneur de Chaux (ou Chaud)

Plusieurs familles se partageaient cette paroisse. En particulier une famille Le Bel possédait le fief de la Voreille, une autre branche de cette famille le domaine du Plot, le seigneur de Beausson (paroisse de Terjat) possédait des terres sur Mazirat. Les terres et la seigneurie de Chaux qualifiées de baronnie appartenaient à une famille Châteaubodeau ainsi que la seigneurie de Faix. Il y avait aussi d'autres fiefs de moindre importance.

### LA FAMILLE CHATEAUBODEAU (2)

Le nom de Chateaubodeau apparaît à Chaux de Mazirat en 1425 suite au mariage de Louis Bochard ou Bouchard seigneur de Châteaubodeau, paroisse de Rougnat - actuellement département de la Creuse - avec Guillemette de Chaux seule héritière de ce fief de Chaux qualifié, donc de baronnie.

Environ 100 ans après, un descendant de ce couple, Charles de Châteaubodeau né vers 1545, chevalier seigneur, baron de Chaux - Chateaubodeau – Malleret - Quinssaines et autres lieux, épousa le 8 janvier 1575 Gabrielle de Jonas ou Jonat dite aussi de Châteaubodeau. Ils eurent trois enfants :

Hélène née en 1583 mariée en 1601 à Jean de Gouzolles  
Marie née en 1589 décédée en 1655 qui sera religieuse  
Annet né vers 1600, mort avant ses parents vers 1622

### HISTOIRE D'UNE DESTINEE (3)

Henry Bailly nous rapporte dans son ouvrage l'anecdote, conservée par la tradition locale :

« Une demoiselle de Chaux (?) ayant quitté la maison paternelle pour suivre un officier, son père jure de l'enfermer dans un couvent à l'endroit même où il la rejoindrait. Il la poursuit à la tête d'une troupe armée, la rejoint à Charly et l'enferma au couvent réparé par ses soins ». Date mentionnée 1626.

Charly est une commune du Cher qui se trouve à environ 90 km de Mazirat

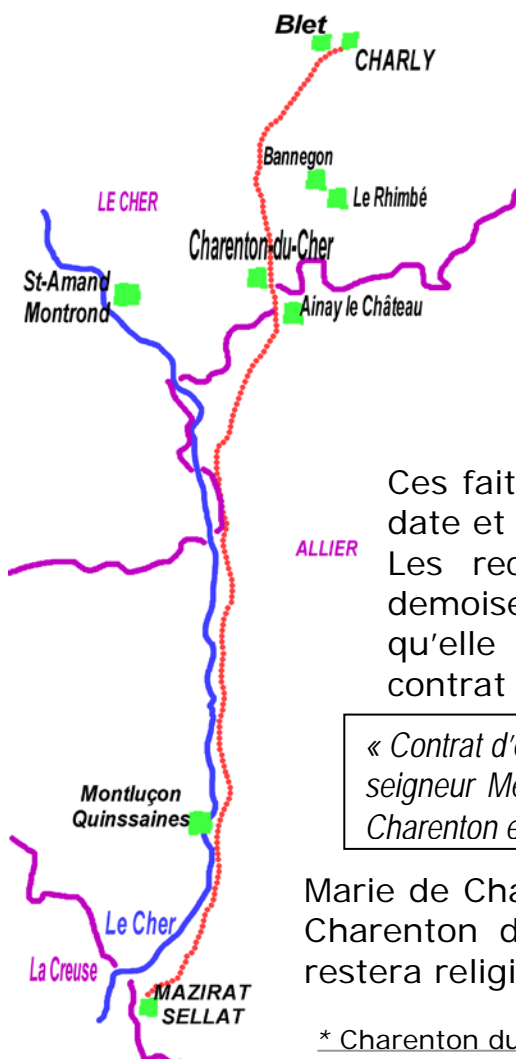
Ces faits relatés pourraient être en partie exacts si ce n'est la date et le lieu d'enfermement.

Les recherches effectuées permettent de préciser que la demoiselle de Chaux était Marie de Chateaubodeau et qu'elle fut effectivement placée dans un couvent d'où le contrat suivant :

« Contrat d'entrée en religion de Madame Marie de Chateaubodeau, fille du puissant seigneur Messire Charles de Chateaubodeau seigneur de Chaux, en l'abbaye de Charenton en Bourbonnais\* en date du 3 décembre de l'an 1609 ». (4)

Marie de Chateaubodeau se retrouve donc religieuse en l'abbaye de Charenton du Cher et non à Charly ruinée à cette époque. Elle restera religieuse au couvent de Charenton jusqu'à 1623 environ.

\* Charenton du Cher



### Hypothèse possible concernant l'endroit de l'enfermement :

Il est possible d'imaginer que Marie de Chateaubodeau tentait lors de sa fuite de se rendre auprès de son cousin issu de germain (2), Simon de Chateaubodeau et de Chaux seigneur de Rhymbé (paroisse de Bannegon dans le Cher). Le château de ce dernier se trouvant entre Charenton et Charly.

Le 12 juillet 1623, Marie de Chateaubodeau prit possession du prieuré de Charly et s'employa à la refondation et à la restauration du couvent (détruit par les Huguenots au cours du XVIème siècle), et cela grâce à la part d'héritage qui lui est attribuée, suite au décès de son frère Annet. Marie de Chateaubodeau devient prieure de Charly.

*« Acte de prise de possession personnelle du dit prieuré de Charly par la dite Dame Madame Marie de Chateaubodeau religieuse de Charenton estant assistée de puissante Dame Madame Gabrielle de Jonat, sa mère, Damoiselle Isabeau de Gouzolles, Damoiselle Anne Leyrat en présence d'Anthoine de Valuert, escuyer Seigneur de Neuville, Jean de St Sornin, le seigneur du dit lieu, messires les curés du dit Charly et de Blet et aussi a signé Du Poux, le 12 juillet de la même année 1623 »*

Isabeau de Gouzolles est la nièce de Marie de Chateaubodeau.

*« information par le sieur curé de Blet, attestant que le prieuré de Charly était tout en ruine lorsque Marie de Châteaubodeau en prit possession. » Informations adressées à Monseigneur l'official de Bourges le 28 mai 1629. (4)*

L'année suivant la prise de possession du couvent de Charly, en 1624, quinze ans après son entrée en religion, Marie de Châteaubodeau refuse de quitter le monastère pour aider à la fin de vie de ses parents. En effet, ceux-ci se retrouvent seuls à Chaux après le décès de leur fils Annet. A ce moment là, ils décident d'aller vivre chez leurs cousins Châteaubodeau-Ligondeix à Rougnat.

*« Madame Marie de Châteaubodeau qui rétablit la communauté dans le dit prieuré qui avait été abandonné depuis près d'un siècle elle en prit possession au dit an 1623 et gouverna jusqu' en 1655. Voici l'épithaphe et inscriptions qui furent mises sur son tombeau qui est au haut du chœur de l'église du dit prieuré au bas des degrés du grand autel ». (5)*

*« Ci-git illustre Reverende Dame Sœur Marie de Châteaubodeau laquelle ayant este attachée à la croix de la vie religieuse en l'abbaye de Charenton par Messire Charles de Châteaubodeau, chevalier de l'orde du Roy et de Dame Gabrielle de Jonas, ses père et mère, fut par eux quinze ans après redemandée au Saint Père pour estre le soutien de leur maison, entièrement désolée, mais par une générosité sans exemple, ferma les yeux et les oreilles aux larmes et prières de ses parents aux charmes du monde, de la chair et du démon et même aux offres et semonces du Saint Siège, pour les ouvrir uniquement à Jésus crucifié, se moulant sur Luy qui fit le choix de persévérer jusqu'à la mort sur la croix. Employa le don qu'il luy fut fait par ses dits père et mère de leurs terres et seigneurie de Chaux et de Quinssaines à établir et fonder une colonie de vierges religieuses pour le service divin et pour fonder un couvent auquel ayant donné l'esprit de religion durant sa vie, elle donna son âme au ciel le quatorzième jour de janvier mille six cent cinquante cinq, de son âge soixante six ».*

Deux ans après le refus de leur venir en aide les parents de Marie décident de donner toute leurs possessions situées sur Mazirat\*\* , Quinssaines\*\*\* et autres

\*\* Le château de Chaux avec les deux domaines de Chaux, un domaine au bourg de Mazirat, un domaine à Romane, un à Sellat, un autre sur la paroisse de Terjat appelé le Bouis Mongardon

\*\*\* Un domaine à Quinssaines et autres redevances sur les paroisses avoisinantes.



droits et dîmes à leur fille et par là même à la communauté des religieuses de Charly.

Le premier document concernant cette donation est signé le 30 décembre 1626. (6) D'autres signatures ont suivi : 1<sup>er</sup> janvier 1627 et septembre 1627.

Au moment de la donation au 30 décembre 1626, 7 religieuses sont présentes au couvent (7). Par la suite, la communauté des religieuses professes (novice ayant prononcé les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance) se composera en moyenne de 12 à 14 personnes vivant en même temps à Charly, sans compter les religieuses converses (sœur assurant le fonctionnement séculier, ayant prononcé des vœux simples) et les novices. En contre partie de la donation faite par les époux Châteaubodeau, la communauté des religieuses devra, après leurs décès, faire dire tous les ans un certain nombre de messes et services religieux pour le salut de leurs âmes et donner certaines quantités de blé et de méteil en aumônes aux pauvres de la paroisse de Charly à l'occasion de ces services. Les détails sont mentionnés dans la donation.

### **LES RELIGIEUSES DAMES DE CHARLY A MAZIRAT**

En 1627, les religieuses Dames de Charly deviennent donc propriétaires sur Mazirat, Terjat, Quinssaines et ont aussi des droits et dîmes sur d'autres paroisses. Les domaines de la seigneurie de Chaux à Mazirat sont loués à un fermier général qui sous loue à différents exploitants, ce qui procure des revenus à la communauté.

Les religieuses possèdent aussi en dehors du monastère de Charly, bâtiments et parcs, des terres sur cette paroisse suite à des dons faits par plusieurs personnes dont le seigneur de Moulin Porcher, seigneur de Charly en 1626.

En outre elles recevaient des deniers et propriétés provenant des dots des religieuses au moment de leur entrée au couvent.

Habituellement, les religieuses ne quittent pas le couvent pour s'occuper des affaires concernant le temporel du prieuré. Celles-ci sont traitées à Charly, même celles qui se passent à Mazirat, comme il est indiqué sur les actes. Cependant, Marie de Chateaubodeau se déplace elle-même à plusieurs reprises pour traiter ses affaires au château de Chaux.

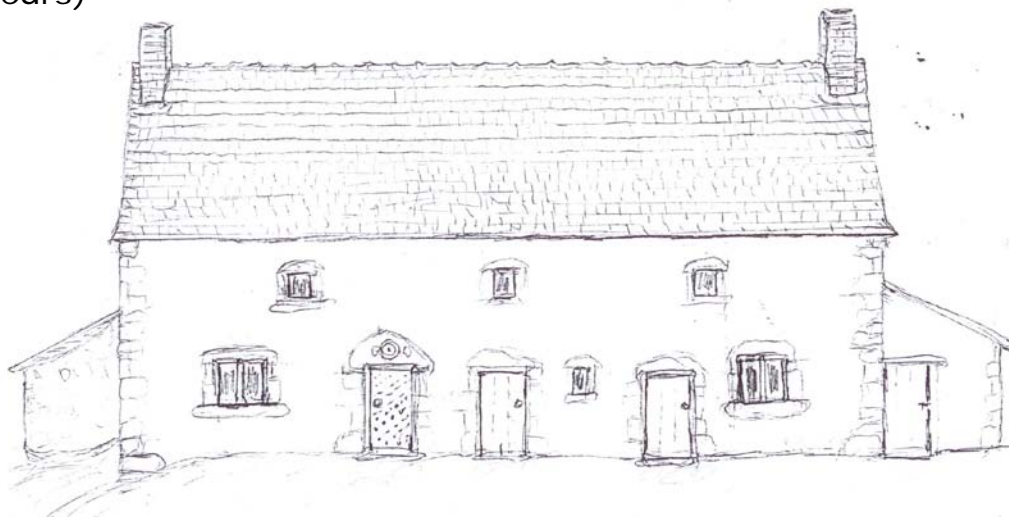
*« les religieuses étant présentes en leur personne (suivent les noms de toutes les religieuses professes vivant à Charly au moment) rassemblées au grand parloir des dites dames, capitulairement, au son de la cloche en la manière accoustumée pour délibérer de leur affaires ».*

Les dames religieuses ont leur notaire, quelques fois d'autres notaires interviennent. Elles s'assurent toujours l'aide d'une personne « Noble Homme », personne appartenant souvent à la famille de la prieure. Ce monsieur sera leur fondé de pouvoir à qui elles donnent procuration pour négocier, traiter, juger, avec les parties adverses. Le fondé de pouvoir va sur les lieux des propriétés du prieuré, estime et négocie avec l'autre partie, ensuite il se rend à Charly pour rendre compte.

A la signature des actes, au couvent, l'ensemble des religieuses professes signe, ainsi que le fondé de pouvoir, les parties adverses, les témoins et le ou les notaires.

Dans l'échange des parcelles sur Mazirat entre les religieuses et le sieur Marien Nicolaon, celui-ci se rend à Charly pour signer l'acte (6).

Après la révolution de 1789, la communauté des religieuses fut dissoute. En 1792, les religieuses sont dispersées, le couvent et les propriétés confisqués et vendus. Dès 1791, toutes les possessions de Mazirat furent vendues. Le Docteur Cornillon (1911) en dressa un inventaire dans un ouvrage « vente des biens nationaux immobiliers » avec le nom de l'acheteur et le prix d'achat pour chaque domaine. (Quelques erreurs)



La maison des Dames vers 1900 d'après la mémoire orale

### **UN CURIEUX LITIGE ... juin 1643**

Parmi les documents archivés, l'un relate un curieux litige à la date principale du 7 juin 1643 : Litige entre les religieuses de Charly et l'administration royale. Monsieur le sénéchal du Bourbonnais à Moulins, Maître Anthoine Gravier procureur à Moulins, Maître Jehan Delafont de Montluçon et François Jacquet sergent royal de Montluçon, intervenant à Mazirat le 7 juin 1643 [...] Sans doute faute de dénombrement et hommage fait au Roi des terres de la seigneurie de Chaux, faits par les religieuses, l'administration royale s'étant donc rendu compte qu'aucunes taxes n'avaient été versées depuis 19 années (1624), taxes qui faisaient une somme de 1345 livres, 6 sols en principal, plus 1597 livres, 3 sols 9 deniers d'intérêts sur ces sommes et pénalités soit 2942 livres, 9 sols 9 deniers, l'administration royale décide alors de saisir tous les biens concernés et de les vendre aux enchères à la criée.

*« Le sergent royal François Jacquet venant de Montluçon à cheval puis se tenant devant le grand portail de l'église de Mazirat, à la sortie de la grand messe du dimanche, le peuple étant rassemblé en grand nombre » déclare.*

*« J'ay fait savoir à haulte voye et criée publique que le bien terres et seigneurie de Chaux, consistant en maison Forte » etc. suit l'inventaire des biens saisis, bâtiments, terres, domaine par domaine. Première criée le dimanche 7 juin 1643 et ce de 15 jours en 15 jours, 2<sup>ème</sup> le 21 juin, 3<sup>ème</sup> le 5 juillet, 4<sup>ème</sup> le 19 juillet et 5<sup>ème</sup> le 2 août 1643. » (8)*

A la suite de ces 5 criées, aucun enchérisseur ne s'étant présenté, le sergent royal Jacquet se rend à Charly le 13 août 1643 pour informer les religieuses de ces faits et leur donner assignation à comparaître devant le Sénéchal du Bourbonnais ou de

son lieutenant général à Moulins afin de poursuivre la procédure en opposition à la vente des dits biens faisant l'objet de la saisie. Signé : Anthoine Héraud, notaire royal, témoin et François Jacquinet sergent royal.

Les religieuses de Charly feront le nécessaire à ce sujet et paieront la dette, puisque les dits biens situés sur Mazirat resteront en leur possession jusqu'en 1791, date de la vente comme biens du clergé.

## **« LA MAISON DES DAMES DE CHARLY » A SELLAT**

*Expression des habitants du village de Sellat*

Le village de Sellat (ou Celle) est situé au sud ouest du bourg de Mazirat, à proximité de l'ancienne voie romaine reliant Evaux à Nérès-les-Bains, actuellement le chemin de randonnée pédestre GR10.

A Sellat, il existe toujours une maison construite vers 1550 qui avait une certaine importance en dimension et toujours mentionnée « *couverte à tuiles* ». Les habitants de Sellat appelaient ce bâtiment la « maison des Dames ».

Un document des *archives départementales du Cher 51H1 p84* indique que ce bien appartenait à Charles de Chateaubodeau, Seigneur de Chaux en 1591.

Malheureusement, au fil des années, les intempéries et un incendie en 1902 ont induit des dommages considérables. Jusque dans les années 1960, certaines pierres taillées étaient encore visibles sur site comme le linteau de la porte principale, orné d'un blason sculpté.

A Mazirat aucuns souvenirs ne sont restés de cette époque sur la famille Chateaubodeau, ni sur celle de Guillemette de Chaux et très peu sur la communauté de Charly ; si ce n'est dans l'ouvrage de l'abbé Peynot et aussi au village de Sellat, où, on le sait les religieuses possédaient un domaine avec des bâtiments et des terres.

## **LE MONASTERE DE CHARLY (9)**

Ce monastère était construit au bourg de la paroisse de Charly en Berry, actuellement une commune du département du Cher, canton de Néronde arrondissement de Saint Amand Montrond, soit à une vingtaine de kilomètres au nord d'Ainay le Château (03). Le couvent était situé jadis au sud de l'église actuelle. Aujourd'hui, de tout l'ensemble des bâtiments conventuels, il ne reste rien, si ce n'est que les murs du parc dans lesquels sont incrustées de curieuses pierres sculptées et un grand portail.



### Description du monastère de Charly autour de 1680 (51H8 & H.Bailly)

« *Le monastère était situé au Sud de l'église. Ses bâtiments comprenaient cinq corps de logis d'ancienne date, une grande construction nouvelle avec un dôme au milieu et une tour à chaque extrémité, un cloître, une chapelle, une cour et un portail. Il ne reste plus que le chœur de l'église les murs du parc et les portails.* »

La fondation du monastère remonterait au 8<sup>ème</sup> siècle sous Pépin le Bref. Sur l'occupation initiale on ne sait pratiquement rien (les documents on été brûlés). Il fut occupé par une communauté de bénédictins, ordre de Saint Benoît, au commencement du 11<sup>ème</sup> siècle. Puis au 15<sup>ème</sup> siècle ce sont des bénédictines qui prennent la suite. Le prieuré est, alors membre de l'abbaye de l'ordre de la règle de Limoges.

Au 16<sup>ème</sup> siècle (~1562-1565) cet édifice est pillé et incendié par les Huguenots. Le couvent est alors abandonné jusqu'à sa refondation en 1623 par Marie de Châteaubodeau, Dame de Chaux en Bourbonnais, alors religieuse en l'abbaye de Charenton en bourbonnais.(6)

En 1790, les administrateurs révolutionnaires du district de Sancoïn firent un inventaire détaillé de tous les biens appartenant à la communauté de Charly, aussi bien à Charly qu'ailleurs et prouvèrent que les biens situés à Mazirat étaient absolument propriété du prieuré, ce que contestait la prieure de l'époque Marie Anne De Gay de Nexon. Elle prétendait que ces possessions appartenaient à la prieure.

### Autre souvenir concret :

**Le Gué de Sellat** a toujours tenu une place importante dans la vie locale car il constitue le lien entre les communes d'Evau-les-Bains et Mazirat. Dans un terrier des ducs de Bourbon daté de 1442, un pont roman permettait le passage. Ce dernier fut probablement détruit par une crue laissant place à un gué. Le pont actuel à été construit en 1875.

Les habitants de Sellat possèdent en communauté un bois-taillis situé près du Gué de Sellat, mais bordant l'autre rive du Cher sur la commune d'Evau-les-Bains. Ce bois a une superficie de 17 hectares environ mesure actuelle et se nomme « **le Puy Bernard** ». Ce nom est déjà cité dans les terriers du duc de Bourbon en 1441.

A ce jour, peu de documents ont été trouvés à ce sujet. On sait que ce bois a été donné (ou autorisé à être coupé) il y a longtemps aux habitants de Sellat vraisemblablement par Marie de Chateaubodeau et que pour avoir droit aux coupes de bois, il faut habiter le village continuellement et ce depuis une année. L'impôt foncier sur cette propriété est acquitté par les ayant droits.

### *Bibliographie*

- (1) « Marcillat et ses environs » Abbé Peynot – édition 1927.
- (2) « Le Veudre : Eugène Le Brun » Edition 1913
- (3) « Petite histoire et géographie de la commune de Charly » H. Bailly -1902
- (4) Archives départementales du Cher 51h1
- (5) Archives départementales du Cher 51h2
- (6) Archives départementales du Cher 51H46
- (7) Archives départementales du Cher 51H2
- (8) Document d'archive 51h46
- (9) « Petite histoire et géographie de la commune de Charly » D'Henri Bailly (1902) - Archives départementales du Cher série 51h1 à 51h48 et plus particulièrement 51H8.